

## *Une flottille pour stopper l'hécatombe en Méditerranée*

### **I. Présentation**

Le projet présenté aujourd'hui par une coalition internationale d'associations, répond à une situation d'actualité et d'urgence qui est celle des migrants dans le Canal de Sicile.

Depuis plusieurs années des migrant.es prennent la mer au péril de leur vie dans le canal de Sicile. Cependant, le nombre de morts a dramatiquement augmenté depuis le début du conflit en Libye. En effet, de nombreux réfugiés fuient chaque jour la guerre civile libyenne pour rejoindre des camps déjà surpeuplés en Tunisie. En majorité originaires de pays d'Afrique subsaharienne touchés par des conflits comme la Somalie, le Soudan, l'Erythrée ou la Côte d'Ivoire, leurs occupant.es ne peuvent être rapatrié.es et vivent dans des conditions de plus en plus difficiles, auxquelles s'ajoute le risque croissant de déstabilisation du pays qui les accueille. Cette population est de plus en plus nombreuse à fuir pour l'Europe dans des embarcations de fortune en plus des tunisiens et des libyens.

Aujourd'hui, selon l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), plus de 610 000 personnes auraient franchi les frontières libyennes entre février (début des affrontements) et début juillet 2011. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés pour sa part estime que plus de 2000 personnes ont péri en mer entre le nord de l'Afrique et l'Italie depuis le début de l'année 2011. Pourtant, les pays membres de l'Union Européenne n'ont mis en place aucune mesure pour enrayer cette hécatombe. La priorité donnée à la lutte contre l'immigration que l'UE appelle illégale vise au contraire à bloquer l'arrivée d'êtres humains en recherche de protection internationale.

Les partenaires du projet souhaitent rapidement affréter une flottille qui se rendrait depuis Rome jusque dans la zone de passage des embarcations de migrants entre l'Italie, la Tunisie et la Libye. Cette flottille embarquera des journalistes, des personnalités du monde politique et artistique euro méditerranéen. Elle sera tout d'abord un porte-voix pour le respect du droit de la mer - ayant pour base la convention de Montego Bay de 1982 - et les droits fondamentaux des migrant.e-s - notamment en ce qui concerne la non-assistance à personnes en danger. Le projet implique aussi de recueillir des données : témoignages, photos, vidéos, rapports d'observation en mer et dans les centres fermés. Sur place, la flottille servira également à alerter les secours et les autorités compétentes en cas de perte d'une embarcation et à analyser leurs réactions aux alertes (intervention ou non, refoulement, prise en charge à l'arrivée).

Depuis 2007, un des partenaires du projet, le réseau euro africain Migreurop milite pour un droit de regard dans les lieux d'enfermement des étrangers<sup>1</sup>. Le but du projet est de donner un droit de regard à la société civile et aux médias plus largement dans des lieux de l'espace italien et méditerranéen dont ils sont ordinairement exclus : les centres fermés et les espaces maritimes du canal de Sicile dans lesquels se produisent les naufrages. Cela nous semble aussi être un enjeu en termes de liberté de la presse de pouvoir traiter du sujet des violations des droits des étrangers en ayant un accès effectif aux lieux où se produisent les faits les plus graves.

*Alerter l'opinion via les médias, déposer des plaintes et suivre des actions de plaidoyer concernant la mort de migrants dans les camps et l'espace maritime italiens.*

Le sujet de l'immigration est sensible que ce soit auprès de l'opinion ou des instances politiques.

---

1 Pour plus d'informations voir le site de Migreurop : [http://www.migreurop.org/spip.php?page=archives&id\\_rubrique=268](http://www.migreurop.org/spip.php?page=archives&id_rubrique=268)

C'est pourquoi, notre projet souhaite répondre à trois objectifs en termes d'information et de conscientisation de la population. Tout d'abord une action symbolique forte impliquant une flottille de trois bateaux embarquant des personnalités pour se rendre dans les endroits où les migrants risquent leur vie. Cette action impliquant les médias aura pour effet immédiat d'attirer l'attention sur le sujet en y apportant des éléments nouveaux ainsi que l'analyse des partenaires du projet sur la question. Par la suite, le projet inclut une phase de sensibilisation plus longue par le recueil de données précises et la diffusion d'informations de fond permettant la rédaction d'un ouvrage, d'articles de recherche, de rapports etc.

Le projet implique des missions d'observation et de surveillance à terre et en mer. Pour les missions à terre, nous préparons déjà le recueil de témoignages par la rédaction d'un questionnaire permettant de suivre au mieux les exigences impliquées par un dépôt de plainte notamment pour la violation du droit de la mer. Les missions en mer permettront d'observer directement l'attitude des acteurs étatiques vis à vis des migrants en détresse. En plus du constat des faits et du recueil de témoignages, nos différentes missions s'articuleront à des recherches documentaires et juridiques : images satellites, zones de responsabilité des secours en mer, archives des localisations de navires de commerce, analyse de la responsabilité pénale des États et des navires etc.

Certains cas de non-assistance à personnes en danger ont déjà été répertoriés et nous porterons des plaintes devant les juridictions compétentes (Cour de Justice de l'Union Européenne, Cour Européenne des Droits de l'Homme et juridictions nationales). Si de tels cas se répètent, notre projet permettra leur dénonciation dans les médias et l'alimentation de nouvelles plaintes ou de dossiers en cours. L'ensemble de ces données servira à la fois à nos actions de plaidoyer et à la défense des cas individuels.

#### *Intérêt du projet pour le contentieux en droit des étrangers et l'assistance juridique des migrants*

Par ailleurs, le projet est porté par des organisations qui ont une expertise dans l'assistance juridique auprès des étrangers dans toute l'Europe et au Maghreb (comme le GADEM au Maroc, ASGI en Italie ou la Cimade et le Gisti en France). L'intérêt de ce projet est de leur permettre d'aller au devant de cas qui ne se présentent pas dans les territoires où elles agissent d'habitude. Les cas de migrants victimes rencontrés au cours du périple seront défendus en utilisant les mécanismes de protection nationaux et internationaux. Ces cas permettront s'ils aboutissent de créer une jurisprudence positive susceptible de servir à d'autres cas individuels et à actionner un levier permettant de faire changer les attitudes des agents de l'État en terme de non-assistance à personne en danger. Enfin, nous pourrions défendre et suivre les dossiers des migrants rencontrés qui nous le demanderaient devant les juridictions compétentes.

#### *Dimension inter associative euro-africaine*

Depuis ses débuts, ce projet s'organise à un niveau euro-africain. Le projet a tout d'abord été proposé par le réseau euro africain Migreurop lors d'une rencontre internationale co organisée par ARCI, le Réseau Euro Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), Le Forum des alternatives (FMAS-Maroc) et Migreurop à Cecina en Italie (juin 2011). Cette rencontre a réuni plus d'une cinquantaine d'associations du bassin méditerranéen, d'Europe, du Maghreb et du Machrek. Suite à cette rencontre un comité de pilotage a été créé qui inclut notamment des organisations internationales (FIDH), euroafricaines (Migreurop), italiennes (ARCI), belges (CIRE, LDH Belgique), marocaines (GADEM), françaises (Gisti, Cimade, Secours Catholique), allemandes (Afrique-Europe interact) et tunisienne (FTCR-France/Tunisie).

Ainsi, non seulement il renforce la dimension euro-africaine d'organisations déjà impliquées à ce niveau, mais il permet également la mise en place d'actions collectives plus large que celles des

réseaux déjà existants. Ce projet inter associatif euro africain impliquant fortement la presse s'inscrit entièrement dans le contexte de la criminalisation de l'immigration et de l'externalisation du contrôle des frontières vers l'Afrique. En effet, si les pouvoirs de l'Etat dépassent désormais les frontières des pays européens en termes de contrôle de la migration, il est nécessaire pour les médias et la société civile de suivre ce déplacement sous l'angle de la défense des droits fondamentaux. De par sa forte dimension logistique et l'importance de sa portée symbolique, ce projet permettra à la société-civile euro-africaine de se mettre en avant en tant que telle.

## **II. Descriptif du projet :**

### **Objectif général :**

Faire respecter les droits fondamentaux reconnus par les conventions internationales au bénéfice des personnes qui empruntent les routes migratoires de la zone méditerranéenne afin de stopper l'hécatombe.

### **Objectifs spécifiques**

Les objectifs du projet sont les suivants :

1) La société civile et les médias exercent un droit de regard sur la situation migratoire en Italie et plus particulièrement dans le Canal de Sicile ainsi que sur les opérations menées par les forces des États européens dans cette même zone.

Résultats attendus :

- . La société civile et les médias ont accès aux lieux d'enfermement et de mise à l'écart des étrangers en Italie.
- . La société civile et les médias dénoncent la mise à l'écart des étrangers en Italie et plus largement la situation dans le canal de Sicile.
- . La société civile sensibilise sur cette situation les institutions européennes (notamment le Parlement) et les citoyens européens

2) L'opinion publique euro méditerranéenne est informée et conscientisée sur les violations des droits des migrants en Méditerranée

Résultats attendus :

- . Prise de conscience de l'opinion publique euro méditerranéenne et changement de la perception du migrants.

3) Des actions en justice sont menées via des plaintes contre diverses autorités agissant en Méditerranée, en particulier – mais pas seulement – Frontex et l'OTAN.

Résultats attendus :

- . A moyen terme, une à deux plaintes déposées devant une juridiction nationale et/ou devant une juridiction européenne/internationale.
- . A long terme, une jurisprudence positive pour le droit des migrants.

### **Activités**

### Phase 1 :

Le projet est actuellement dans sa première phase qui consiste en : 1) organiser la coordination inter associative au niveau méditerranéen 2) rechercher des financements 3) organiser les dépôts de plainte devant les instances nationales et européennes 4) à préparer la récolte de données (fiches d'entretien, capitalisation de données générales comme les images satellite etc.). Nous avons pour l'instant été capables de nous cotiser à hauteur 8000 euros. Cet argent a servi à recruter un coordinateur, à payer les frais de bureautique et de communication et à lancer la construction d'un site web ainsi que la recherche de fonds. Un comité de pilotage inter associatif a été créé, une réunion est prévue sur Paris, début septembre 2011.

### Phase 2 (août – novembre 2011) :

#### *Lancement d'une opération médiatique en mer*

Une flottille de trois bateaux de plaisance sera affrétée au départ de l'Italie vers le sud de la Tunisie afin de partir aux alentours du 15 octobre pour une durée de deux à trois semaines. Ne cherchant pas à transporter des marchandises mais principalement des personnes, nous avons choisi trois bateaux de type plaisancier plutôt qu'un bateau de commerce de plus grande taille. En effet, les bateaux plaisanciers nous permettent de nous déplacer de façon moins coûteuse et peuvent mouiller dans les marinas ce qui leur donne davantage de visibilité que dans les ports de commerce où l'accès est réglementé. De plus, le fait de disposer de trois bateaux de petite taille nous permet d'augmenter notre zone de couverture pour l'observation en mer par rapport à un seul bateau plus gros et plus lent. Les bateaux seront équipés – en plus de la VHF (bandes à très hautes fréquences) - de liaison internet et téléphone satellite à la fois pour des raisons de sécurité, de diffusion rapide de l'information par la presse et les réseaux associatifs et de confidentialité des communications – une liaison internet permettant le cryptage des données contrairement à une liaison téléphone ou radio. Par ailleurs, les bateaux embarqueront chacun - en plus du matériel audio et vidéo des journalistes - des appareils photos, des caméras, des questionnaires imprimés et tout le matériel nécessaire à la récolte de données. Enfin, la flottille prendra avec elle du matériel de secours en mer : gilets de sauvetage, couvertures et rations de survie, fusées de détresse. Ce matériel pourra soit être distribué en mer en cas d'urgence immédiate, soit être distribué sur les côtes tunisiennes aux migrants qui embarquent pour l'Europe sans matériel de secours.

Nous débiterons à Rome pour une conférence de presse ainsi qu'une rencontre entre les organisations, les journalistes et les migrants arrivés depuis le début de l'année 2011 qui se trouvent déjà dans la ville.

La flottille se dirigera ensuite vers Palerme, en Sicile, où des migrants arrivent régulièrement de Tunisie ou de Libye. De plus, la Sicile est depuis longtemps fréquentée par des travailleurs saisonniers qui ont déjà subi l'hostilité de la politique italienne d'immigration ainsi que celle de la population. Nous organiserons, de la même manière qu'à Rome, une rencontre entre les journalistes euro méditerranéen impliqués dans l'opération, les associations et les migrants arrivés en 2011. Deux volontaires resteront sur place afin de réaliser des entretiens avec des migrants durant une semaine qui serviront à alimenter les plaintes et à la rédaction des rapports. Nous souhaiterions aussi organiser une rencontre avec des syndicats de marins.

De Sicile, la flottille se dirigera plus au sud vers Lampedusa où sera de nouveau tenue une conférence de presse. Elle rencontrera des personnes d'ARCI qui effectuent une mission d'observation et de surveillance dans le camp de l'île. La flottille embarquera alors des journalistes, et des personnalités pour une mission d'observation en mer. Le but de cette mission est de repérer les zones dans lesquelles peuvent se produire des cas de non-assistance à personne en danger et de dénoncer les cas qui se présenteraient à nous. Les bateaux emprunteront des itinéraires maritimes

différents afin de couvrir un maximum de surface. Le cas échéant, les secours en mer et la presse à terre seront prévenus si un cas de naufrage se présente. Durant cette mission en mer comme durant toutes les autres, les journalistes de télévision pourront effectuer des duplex.

De Lampedusa, la flottille se dirigera vers Malte, les associations italiennes pourront rencontrer une délégation d'associations maltaises en présence des journalistes. Cette double délégation se rendra dans les centres fermés. Une mission en mer sera ensuite menée selon les mêmes modalités qu'à Lampedusa.

Puis de Malte, la Flottille prendra la mer pour la Tunisie. L'arrivée à Tunis sera l'occasion d'une journée d'échanges sur le thème de la migration en présence des associations locales et de la presse. Cette arrivée en Tunisie aura été préparée et annoncée lors de la conférence internationale organisée à Tunis du 30 septembre au premier octobre par les universités de Tunis et Bergame. Une délégation du projet bateau y participera. Cette conférence sera l'occasion d'élargir nos contacts en Tunisie, de discuter plus largement de notre projet avec des chercheurs et des militants Tunisiens et Européens.

Par la suite, une nouvelle mission en mer sera menée au large de Sfax, d'où partent les embarcations de migrants pour l'Europe. Il s'agira ici d'observer le comportement des autorités tunisiennes vis à vis de ces embarcations. Les journalistes accompagneront cette mission. Lors du passage sur les côtes aux abords de Sfax, il sera possible de distribuer du matériel utile en mer en cas de naufrage aux migrants qui embarquent pour l'Europe – si ce matériel n'a pas été distribué avant au cas où les navires auraient à prêter assistance à des embarcations en perdition.

Le trajet de la flottille s'arrêtera à Ben Gardane (Tunisie), près du camp de Shousha (Tunisie) où arrivent chaque jour de nombreux réfugiés de Libye et où des actions racistes ont déjà eu lieu à l'encontre des exilés. Une délégation se rendra dans le camp en compagnie d'associations locales et de journalistes.

La contrainte temps est un défi à relever dans ce projet. En effet, pour des raisons météorologiques et d'actualité (présence des bateaux de l'OTAN et Frontex dans la zone), le départ devra se faire courant octobre 2011. La coalition internationale est prête à relever ce défi.

#### *Dimension symbolique de l'action et récolte de données*

La flottille embarquera des parlementaires européens et nationaux ainsi que des journalistes et des membres d'organisations de la société civile euro méditerranéenne qui se chargeront de la coordination et de la récolte de données. Comme précisé plus haut, le projet implique la récolte de données selon différentes techniques : recueil de témoignage, observations, recherches documentaires. Le recueil de témoignage écrit et/ou audio, les photos, les vidéos, les tracés de trajectoire sur les cartes marines, les images satellites, les copies de décisions administratives ou de justice, les constats et rapports des associations locales serviront aux plaintes, à la rédaction d'ouvrages et de rapports et seront partagés avec des chercheurs et à des journalistes. Ces données seront récoltées par des équipes en mer et sur terre comme précisé plus haut.

#### *Phase 3 (Novembre – Avril 2011):*

##### *Capitalisation, analyse et utilisation des données récoltées*

Les données quantitatives et qualitatives récoltées à terre et en mer seront traitées dans plusieurs buts. Premièrement, elles alimenteront les dossiers des plaintes auprès des instances nationales et européennes et pourront servir à en déposer de nouvelles. Dans un second temps, elles serviront à publier plusieurs rapports sur la situation de l'enfermement des migrants en Italie, ainsi que sur le non-respect des lois et des conventions internationales en matière d'asile, de migration et de devoir d'assistance. Enfin, ces données alimenteront la rédaction d'un ouvrage sur Lampedusa (Italie)

comme exemple de mise en œuvre des politiques européennes de mise à l'écart des étrangers. Cet ouvrage sera publié en France et diffusé largement en Europe et dans le bassin méditerranéen. Il permettra à la fois aux chercheurs et aux juristes pour orienter leurs enquêtes et leurs actions de plaider.

#### *Suivi et consolidation des relations avec les organisations de marins*

Nous consoliderons le réseau créé avec les organisations de marins et les organisations qui sensibilisent les plaisanciers (associations de plaisanciers en Europe, syndicats de pêcheurs en Afrique du nord, syndicats de marins opérant sur les ferries entre l'Europe et l'Afrique) tout au long de l'année du projet. Nous leur diffuseront aussi bien des tracts et que des documents d'information sur l'importance du respect des Conventions internationales en mer. Nous les inciterons aussi à entrer en contact avec la presse et la société civile afin de diffuser leurs témoignages s'ils sont témoins de faits répréhensibles.

A terme, le réseau ainsi constitué devrait permettre : 1) de lancer des alertes plus rapidement sur les situations de détresse 2) de rendre publiques davantage de situations de détresse des migrants en mer 3) de rentrer plus facilement en contact avec les victimes afin d'alimenter les plaintes déjà existantes ou d'en déposer de nouvelles 4) de capitaliser des données en vue d'actions futures et de la publication de rapports.

#### *Développement et coordination de la société civile italienne et méditerranéenne*

Le réseau d'alerte ainsi créé servira à différentes organisations de défense des réfugiés et immigrés dans l'espace italien (ARCI, ASGI, Welcome...) pour leurs actions de plaider et de conscientisation. Les rapports écrits conjointement au niveau méditerranéen renforceront leur capacité d'initiative pour des actions futures en coordination avec des associations nord-africaines.

#### *Phase 4 (avril – août 2012):*

##### *Suivi et consolidation du réseau d'alerte et de la coordination associative*

Le comité de pilotage international et son coordinateur s'emploieront au suivi et à la continuité du fonctionnement du réseau d'alerte méditerranéen créé avec les gens de la mer et leurs organisations. Une nouvelle conférence internationale sera organisée en Tunisie afin de renforcer les liens entre associations et d'effectuer un premier bilan de cette année d'action. Par ailleurs, les actions de plaider se poursuivront à travers les plaintes. Ces dernières, dont la procédure s'inscrit dans le long terme (trois ans et davantage), continueront à être travaillées et suivies tant au niveau national qu'au niveau européen.

L'ensemble de ces activités seront coordonné par un coordinateur de projet à temps plein sur une année, soutenu par un coordinateur administratif qui travaillera 6 jours par mois pendant un an. Le Comité de pilotage international aura la charge de suivre leur travail.

#### **Bénéficiaires**

Les bénéficiaire du projet sont les personnes qui courent un risque très grand de naufrage en Méditerranée du fait des contrôles migratoires et d'autant plus dans le contexte actuel du conflit libyen ; Les médias, qui n'ont pas accès aux lieux d'enfermement des migrants ni aux lieux où se déroulent les violations les plus graves à leurs droits ; l'opinion publique la plus large possible,

généralement peu informée sur la situation des migrant-e-s en Méditerranée et l'ampleur du drame qui s'y joue ; des organisations partenaires du projet (associations, syndicats, militant-e-s, professionnel-le-s du droit...) investies dans la saisine de juridictions pour des plaintes contre les instances nationales, européennes et internationales responsables de ces naufrages ou coupables de non assistance à personnes en danger.

### *Aire géographique couverte*

L'objectif est de décadenasser les zones de l'espace italien dans lesquelles les données manquent en termes de violations des droits des migrants. Comme expliqué plus haut, nous souhaitons couvrir les espaces maritimes où ont lieu les naufrages les plus nombreux ainsi que les espaces terrestres de départ et d'arrivée des migrants. Le travail de monitoring à terre se fera dans les lieux de rassemblement des migrants et les centres fermés à Rome, à Palerme, à Lampedusa ainsi qu'auprès de la protection civile de Bari. Le travail en mer concernera les eaux internationales ainsi que les eaux territoriales et les zones SAR (Search and Rescue - qui déterminent la responsabilité des secours en mer selon les pays et les circonscriptions) de l'Italie et de Malte. En Tunisie, nous nous rendrons sur les lieux de départ des migrants vers l'Europe. La mission dans les eaux territoriales tunisiennes permettra aussi d'observer l'attitude des autorités quant à l'émigration, étant donné que l'Italie a signé avec les nouvelles autorités tunisiennes des accords afin de lutter contre l'émigration.